

L'EDITO

N°100

Septembre 2019

LORS DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT, LE 12 JUIN 2019, le 1^{er} ministre a annoncé clairement qu'il ne changera pas de cap, pour-suivant coûte que coûte ses réformes toujours plus agres-sives pour le monde du travail et les usagers des services publics, lesquelles affaibliront encore et toujours plus les plus démunis, puisqu'elles porteront sur des sujets tels que :

- LES RETRAITES,
- LES HÔPITAUX,
- LES SERVICES PUBLICS/LES FONCTIONNAIRES,
- L'ASSURANCE CHÔMAGE.

Dans ces perspectives, il n'est en effet pas question d'augmentation des salaires, des pensions, pas ques-tion non plus évidemment de se pencher sur les condi-tions de vie des citoyens, bien au contraire : il s'agit tout bonnement de remettre en cause l'intégralité de notre système social :

- *Instauration d'un bonus-malus de l'âge légal à la retraite,*
- *Mise en place d'un régime par points plafonné à 14 % du PIB et d'une retraite par capitalisation soumise aux fluctuations boursières,*
- *Suppression des régimes spéciaux,*
- *Durcissement des règles d'indemnisation de l'assurance chômage,*
- *Maintien de la réforme des hôpitaux malgré la large opposition des personnels concernés, rien sur les graves problèmes rencontrés dans les services d'urgence et les EHPAD,*
- *Mise en chantier du changement de statut des fonctionnaires.*

Rien sur les personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Rien sur l'augmentation des minimas sociaux.
En revanche : une pérennisation du CICE et pas de retour à l'ISF. Quant à la fraude et à l'évasion fiscale, elles pourront perdurer sans que les profiteurs soient inquiétés le moins du monde puisque la proposition de résolution de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales (100 mil-liards d'euros/an en France pour un déficit budgétaire de 83 milliards... cherchez l'erreur !), a été rejetée le 17 juin par l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la baisse des impôts sur le revenu des ménages évaluée à 5 milliards d'euros, soit des ressources en moins pour les services publics, cela aura obligatoirement des incidences néfastes sur tous les services financés par l'impôt. Qui plus est les 57 % de foyers qui ne paient pas d'impôt du fait de leurs maigres revenus subiront d'autant plus qu'ils en sont les premiers utilisateurs, la dégradation de ces services publics.

Quelles sont alors nos perspectives de luttes contre l'ampleur de cette régression sociale ? On se contente de constater les dégâts, on s'indigne, on n'est plus suf-fisamment à l'offensive, mais seulement sur la défen-sive en attendant les prochains coups qui vont pleuvoir, on reste dans l'attente du pire... Il faut se poser la question de savoir quel pays est désormais le nôtre, qui a élu le RN premier parti de France aux dernières élections européennes ? Notre discours peut sembler sombre, on aimerait dire tout l'inverse, mais que fau-dra-t-il pour que le peuple entre enfin en résistance ? Jamais nous n'avons pris autant de coups de régression sociale... Ces coups semblent avoir un effet « assommoir » pour une large frange de la popula-tion, vivant dans la précarité, la peur du chômage, les difficultés à se nourrir, à se soigner, à éduquer ses enfants... Si nous en sommes là, c'est la conséquence de décennies de politique libérale, laquelle va tou-jours plus loin dans les attaques sociales puisqu'elle ne trouve pas en face d'elle un niveau de mobilisation suffisamment élevé pour la faire reculer.

Mais que le pouvoir se méfie car rien n'est jamais acquis : vient un temps où le peuple arrive à ne plus supporter ses conditions de vie, vient un temps où il s'or-ganise.

Ce moment-là viendra nécessairement. L'Histoire l'a tou-jours démontré, qui verra la fin du capitalisme et le re-tour à une humanité solidaire.

**Nous n'avons
d'autre choix
que de changer
radicalement
de société.**



Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.84.21.33.00-
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0124 S 08416

RÉFORME DES RETRAITES :

Nouveau recul de l'âge de la retraite à 64 ans

Plusieurs appels à la grève ont d'ores et déjà été lancés depuis la publication des recommandations de Jean-Paul Delevoye aux Organisations Syndicales à la mi-juillet.

Alors que des réunions bilatérales ont eu lieu à Matignon les 5 et 6 septembre, un 1^{er} appel national à la grève a été lancé pour la journée du 24 septembre par notre confédération. L'instauration d'un âge d'équilibre à 64 ans est perçue comme un moyen déguisé de reculer l'âge légal de départ à la retraite.

Quant à la retraite à points préconisée, elle risque d'engendrer une baisse des pensions de l'ordre de **30 %**, tant pour les actuels que pour les futurs retraités. Est prévue aussi une baisse des pensions de réversion, le plus souvent attribuées à des femmes percevant déjà de toutes petites pensions de retraite... Ce sera aussi la fin des régimes spéciaux et des départs anticipés pour pénibilité tels qu'ils sont appliqués actuellement.

Une huitième journée de mobilisation des retraités depuis l'élection d'Emmanuel Macron est également annoncée le 8 octobre prochain, sous forme notamment de manifestations dans toute la France. Les revendications restent malheureusement toujours les

mêmes : revalorisation des pensions, annulation de la CSG. Autre objet de cette journée, la perte d'autonomie chez les personnes âgées ou dépendantes. Une question importante pour les retraités, qui souhaitent une hausse du nombre de personnels en Ehpad et de personnels qualifiés à domicile ainsi qu'une vraie prise en compte de leurs besoins, notamment une augmentation de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Voici en résumé, après calcul, ce que nous promet le gouvernement :



- **54 ans de cotisations donneront droit à 75 % d'un revenu calculé sur la totalité de la carrière,**
- **47,5 ans de cotisations donneront droit à 66 % d'un revenu calculé sur la totalité de la carrière,**
- **43 ans de cotisations donneront droit à 60 % d'un revenu calculé sur la totalité de la carrière.**

NOS REVENDICATIONS

SONT LES SUIVANTES :

- **RETRAITE À 60 ANS, À TAUX PLEIN, pour tous, après 37,5 ans de cotisations, 55 ans pour les travaux pénibles.**
- **PENSIONS ÉGALE À 75 % MINIMUM DU SALAIRE, calculée sur les 10 meilleures années, revalorisée sur les salaires et non sur les prix.**
- **PENSION DE RÉVERSION DE 75 %.**
- **PAS UNE RETRAITE AU DESSOUS DU SMIC revendiqué par la FNIC CGT à 1900 €.**
- **REVALORISATION DES PENSIONS bloquées depuis 5 ans. SUPPRESSION DE LA CSG.**



AUTRES ACTIONS

Les Gilets jaunes ont repris du service lors de cette rentrée avec des mots d'ordre tels que : « Pour la REPUBLIQUE » - « Pour les SERVICES PUBLICS » - « Pour la DEFENSE DES BIENS PUBLICS » - « Contre les privatisations » (Aéroport De Paris, Française Des Jeux, etc.). Très peu de médiatisation de leur mouvement, il ne faut pas s'en étonner, puisque l'information est soit bâillonnée par le pouvoir (audiovisuel public) soit par le capital (99% des medias sont à la botte d'actionnaires chouchoutés par le gouvernement).

Que fera notre CGT ? Serons-nous acteurs ou spectateurs de ce mouvement ? N'y a-t-il pas moyen plutôt, de coordonner toutes nos luttes et de faire de cette rentrée un gros rassemblement ?

Pour la première fois, pour protester contre les réformes du lycée, du bac, la dégradation de leurs conditions de travail et la non-revalorisation de leurs salaires, un appel à **la grève des examens** a été signé par syndicats et collectifs réunis d'enseignants. Le mouvement a pris beaucoup d'ampleur, même si les médias nationaux n'ont pas relayé les vrais chiffres. La grève des surveillances du bac en juin dernier a fait un carton, avec des chiffres allant jusqu'à 85 % de grévistes dans certains lycées.

- ♦ **Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).** Elle consiste en l'attribution d'aides (heures de ménage, d'accompagnement pour faire les courses, pour préparer les repas) en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie. C'est un secours appréciable mais bien trop insuffisant au regard des besoins.

Elle est révisable tous les 3 ans, après contrôle d'une assistante sociale du Conseil départemental des facultés intellectuelles et physiques de la personne. Un certificat médical du médecin traitant est ajouté au dossier lors de la 1^{ère} demande de l'APA.

Les organismes remettant les dossiers ont souvent tendance à dire que les demandeurs ne sont pas forcément éligibles. En règle générale les personnes âgées sont toujours éligibles.

Oui, les gens vivent plus longtemps mais malades. L'aide à la perte d'autonomie est de plus en plus indispensable, la famille ne pouvant faire face compte tenu de la précarité et de l'allongement de l'âge de départ à la retraite notamment. Il est donc indispensable que l'Etat prenne ses responsabilités. La maltraitance des personnes âgées s'étend en tous lieux et relève de décisions patronales et politiques satisfaisant la course aux profits financiers au détriment des personnes fragilisées notamment par la vieillesse.

Il s'agit bien de détruire toutes nos conquêtes sociales.

- ♦ **Pénurie de médicaments :** la pénurie en 2019 de 1200 médicaments est en augmentation de 60 % par rapport à 2018. Un sujet d'autant plus préoccupant que cela porte sur des produits d'utilisation courante tels que vaccins, antibiotiques, anticancéreux ou bien encore les traitements contre la maladie de Parkinson.

Cette pénurie organisée par les laboratoires pharmaceutiques a pour seul but non pas l'intérêt général ni celle des particuliers, mais uniquement les profits des labos engagés dans la mondialisation à outrance.

Ils préfèrent vendre à des pays qui paient mieux, délocalisent les productions à flux tendu et bas coûts, notamment dans le sud-est asiatique, multipliant les causes de rupture de stocks liées à des incidents techniques ou sanitaires.

- ♦ **Tarifs électricité :** la hausse de l'électricité entre 2012 et 2020 a finalement représenté 50 % et atteindrait 100 % d'ici à 2023... Explication : d'une part, les tarifs réglementés d'EDF augmentent pour que la concurrence s'exerce en proposant des tarifs attractifs : en clair, faire payer plus cher les consommateurs afin que les concurrents d'EDF fassent un maximum de profits, EDF leur fournissant (directives européennes obligent) 25 % de sa production à prix coûtant (logique libérale qui nous échappe...). Quant au financement des énergies renouvelables, il doit s'inscrire dans un bouquet énergétique sans que cela impacte notre facture d'électricité, ce qui n'est pas le cas.

- ♦ **Corruption du gouvernement :** en un peu plus de 2 ans, 15 membres du gouvernement ont démissionné ou ont été "remerciés" dont la moitié pour des fraudes en tout genre : fraudes fiscales, abus de confiance, emplois fictifs... Richard Ferrand : **favoritisme et conflit d'intérêts** - Sylvie Goulard : **abus de confiance** - François Bayrou : **emplois fictifs** - Marielle de Sarnez : **emplois fictifs** - Laura Flessel : **fraude fiscale** - Françoise Nyssen : **travaux litigieux dans sa maison d'édition et conflit d'intérêt**.

Et enfin, François de Rugy dont on connaît les **dépenses somptuaires aux frais du contribuable**, remplacé à l'écologie par Elisabeth Borne. Cela dit, nommer au ministère de l'écologie celle qui veut fermer un grand nombre de lignes SNCF et notamment la ligne Perpignan-Rungis qui aura pour effet de mettre des dizaines de milliers de camions sur les routes, il fallait oser le faire...

Il n'est pas beau, le gouvernement exemplaire de Macron ???

*Il y a près de dix ans naissait notre bulletin et nous nous réjouissons de vous présenter aujourd'hui **le numéro 100** : Comme quoi, oui, et plus que jamais, ON CONTINUE !*



L'Agenda

- ♦ 1^{ER} OCTOBRE : journée internationale de lutte des retraités (diverses manifestations auront lieu autour de cette date).
- ♦ 8 OCTOBRE : manifestation des retraités à l'appel de l'UCR.
- ♦ 22 OCTOBRE : Conseil National de l'UFR.

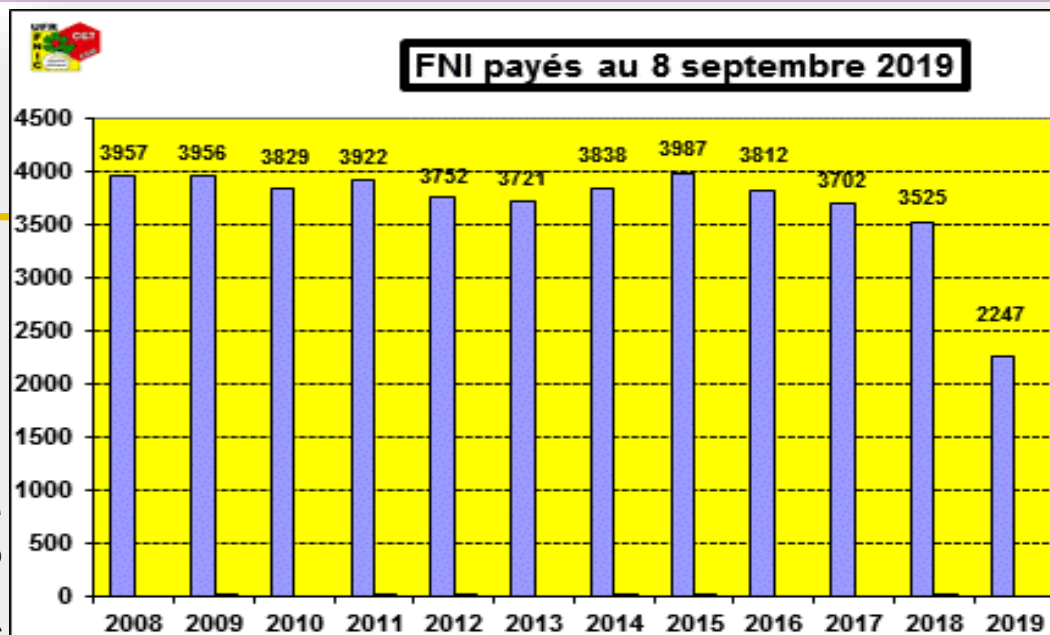
l'Orga - le point

□ Près de 250 FNI restent encore à récupérer sur 2018 pour atteindre les 100 %...

Pour ce qui est de 2019, seuls 60 % ont été payés.

Il y a donc

urgence à régulariser 2018 et, dans le même temps, à se mettre à jour sur 2019. Nous espérons qu'à l'occasion des Assemblées Générales de rentrée, un travail de recueil des FNI manquants sera accompli dans la plupart des sections. **ATTENTION : l'année 2018 sera prise en compte dans le calcul des voix pour le 41^{ème} Congrès Fédéral.**



La vie des sections

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT ET DE LA SECTION RETRAITÉS CGT ELKEM SILICONES

FLORÉAL CANTERO, secrétaire de notre section retraités, nous a quittés sans préavis un méchant 19 juillet 2019.

Plus qu'un camarade, Floréal était un ami pour beaucoup d'entre nous. Militant infatigable, il était investi et très actif à la CGT depuis son plus jeune âge. Marxiste convaincu, toujours à l'avant-poste face au patronat, il avait un sens aigu de la Lutte des Classes. Sa disparition subite, inattendue, nous laisse démunis, sans voix, les mots ne pouvant réellement exprimer le chagrin et le désarroi dans lesquels elle nous plonge.

DÉCÈS DE FRANCOIS-THIERRY CHERRIER - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UCR CGT

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade François Thierry-Cherrier, Secrétaire Général de l'UCR-CGT, au terme d'une longue maladie.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.



Il y a de quoi s'interroger ! Après avoir envoyé nos déchets en Chine, et que celle-ci n'en veuille plus, ils partent pour l'Indonésie. Or, nous devons envoyer des déchets « propres » mais ce n'est pas le cas, donc ils nous les renvoient, et ils ont bien raison. Thibault Turchet, responsable des affaires juridiques et réglementaires chez Zero Waste France, expliquait à la radio que pour les Indonésiens c'était quelque chose de bien ça leur donnait du travail, et que c'était une affaire juteuse qui rapportait au pays.

Si c'est si bon que cela pourquoi ne pas garder cette « mine de travail et d'argent » pour nous ?